



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix ... Travail ... Patrie

REGION DE L'OUEST
Département de la Menoua
Arrondissement de Dschang



GROUPEMENT FOREKE - DSCHANG
CHEFFERIE SUPERIEURE
B.P. 122 Dschang, Tel. (237) 233-02-52-81

Festival Culturel Foreké-Dschang
LIKUN ATSAN FO LIKEU

REGLEMENT DE LA PARTICIPATION AUX CONCOURS DES « MISS et MISTER LIKUN FOREKE DSCHANG »

PREAMBULE :

Le concours de « **MISS LIKUN FOREKE DSCHANG** » est un concours de beauté (physique et intellectuel) et d'élégance qui ouvrent droit pour les gagnants aux titres de « **MISS LIKUN FOREKE DSCHANG** » et aux écharpes éponymes.

Celle-ci sera une ambassadrice de paix disposant de savoir être et savoir être.

A ce concours sera rajouté une catégorie « MISS MAMAN LIKUN FOREKE DSCHANG ».

Le présent règlement, systématiquement porté à la connaissance de chaque candidat détermine les conditions de participation et de sélection des candidats ainsi que du déroulement du concours « MISS ET MISTER LIKUN FOREKE DSCHANG ».

Article 1 : Conditions de participation :

La participation est ouverte à toute personne physique de sexe féminin et masculin remplissant les conditions suivantes :

- Être de FOREKE.
- Parler la langue YEMBA
- Être âgé de 18 ans minimum et de 29 ans maximum au jour de l'élection.
- Avoir l'autorisation des parents ou tuteur légal pour les candidates encore mineures le jour du concours.
- Déclarant être parfaitement en adéquation avec les valeurs et principes du concours « MISS LIKUN FOREKE DSCHANG ».
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation et poursuite pénale.
- Qu'il ou elle certifie sur l'honneur :

1/ ne pas apparaître entièrement nue dans une connotation pornographique.

2/ à des fins de propagande politique ou religieuse.

3/ n'être liée par aucun engagement s'opposant à l'exploitation de son image, sa voix, son nom ou son prénom par le COMITE LIKUN MISS FOREKE DSCHANG,

Le non-respect de l'un de ces critères, dont l'appréciation relève du COMITE LIKUN, peut engendrer une disqualification de la candidate ou le retrait de son titre national.

Article 2 : Informations préalables à l'inscription - Autorisations et garanties des Candidats :

La participation au concours est strictement volontaire et personnelle.

Les candidats qui s'inscrivent le font sous leur entière responsabilité et pour leur intérêt personnel.



En s'inscrivant, les candidats s'obligent à une attitude de respect, d'exemplarité et de camaraderie vis-à-vis des autres candidats et de l'ensemble des organisateurs

Ils confirment leur souhait d'honorer les valeurs du concours. Si le candidat est sélectionné, il s'engage à ne porter l'écharpe que lors des événements officiels organisés par le COMITE LIKUN FOREKE DSCHANG ou toutes autres manifestations après avoir prévenu et obtenu l'autorisation du COMITE.

L'inscription et la participation au concours est gratuite pour les candidats.

Les candidats sont informés que le concours « MISS LIKUN FOREKE DSCHANG » fera l'objet d'une communication sur internet et sur les réseaux sociaux et d'une médiatisation. La finale nationale est ainsi susceptible de faire l'objet d'une captation audiovisuelle et d'une diffusion sur internet ou sur tout autre réseau de communication électronique en direct et/ou en différé. Et ce, de manière accessoire audit concours honorifique dont l'organisation constitue l'un des objets principaux du COMITE.

En s'inscrivant, les candidats consentent expressément à accorder au COMITE, les autorisations suivantes :

a) Vérfications d'identité

Les candidats devront fournir les informations concernant leur identité et s'engagent à fournir une copie de leur pièce d'identité.

b) Autorisation et exploitation d'image et de sa personnalité :

En s'inscrivant, les candidats autorisent expressément le COMITE à exploiter leur image, leur voix, leur prénom et leur nom, et plus généralement tous signes particuliers ou attributs caractérisant leur personnalité ou relevant de leur vie privée.

c) Confidentialité :

En s'inscrivant, les Candidats s'obligent à une attitude de discrétion, de confidentialité et de retenue vis-à-vis des tiers concernant l'organisation du concours ou de tout autre événement mis en place par le COMITE.

Article 3 : Modalités d'inscription à la Sélections en vue de la Finale :

Les Candidats devront préalablement s'inscrire près du comité d'organisation du LIKUN via le lien email crée à cet effet.

Pour solliciter son inscription, les Candidats devront :

- Envoyer le dossier de candidature via le lien internet ou elles pourront remplir la trame d'inscription crée pour l'occasion.
- Renseigner les champs obligatoires. À défaut de saisie de ces informations, son inscription ne pourra être prise en compte.
- Joindre une copie de sa pièce d'identité et l'autorisation parentale pour les mineurs.
- Ajouter deux photos les représentant en portrait et en paysage.



- Finalise leur inscription en signant le règlement.

Les informations fournies par les candidats doivent être sincères, complètes et détaillées. Toutes communications d'informations fausses, incomplètes ou frauduleuses entraînera l'annulation pure et simple de la candidature et du titre éventuellement acquis.

Les candidats s'engagent à immédiatement informer le COMITE par écrit de toute erreur, omission ou mise à jour des informations renseignées. Et ce, pendant toute la durée de sa participation au concours.

Le COMITE se réserve la possibilité de demander aux candidats de compléter ou de préciser les informations transmises et/ou de fournir des photographies additionnelles.

Enfin, les candidats consentent à ce que leur dossier de candidature soit éventuellement conservé pour l'édition suivante du concours.

Article 4 : Etapes du concours MISS LIKUN FOREKE DSCHANG 2024 :

La Finale 2024 sera organisée lors du LIKUN à l'issue de la sélection faite à partir du choix du Comité d'organisation.

Les étapes de sélection des candidats sont les suivantes, détaillées ci-après :

- a) Sélections sur envoi de dossier de candidature par internet en cliquant sur le lien.
- b) Choix des concourants
- c) Présentation des candidates et sélection de 15.
- d) Retenu des 5 finalistes
- e) Couronnement.
- f) Le titre suprême de « MISS LIKUN FOREKE DSCHANG 2024 », sera alors remis à la candidate ayant obtenu le plus de voix cumulées.

Le vote pour la sélection des finalistes est ouvert au COMITE et au MEMBRES CHOISIS COMME JURY.

Les candidats sont libres de retirer leur candidature à tout moment compte tenu de leur participation volontaire et bénévole.

Toutefois, afin de ne pas perturber l'organisation du concours, les candidats s'engagent à en informer le COMITE et au plus tard trois jours du concours.

En cas d'indisponibilité ou d'abandon d'un candidat, le COMITE désignera un remplaçant.

Le COMITE se réserve la possibilité de procéder à tout ajustement des modalités de sélections qui s'avèreraient nécessaires. Les candidats en seront informés dans les meilleurs délais.



Les résultats seront proclamés par le président du COMITE DES MISS ou son co-président après décompte et compilation des points.

En cas d'égalité parfaite dans le nombre de points attribués à deux ou plusieurs candidats, le Président du COMITE ou son suppléant départagera les candidats ayant obtenu un nombre égal de points.

Article 5 : gestion des données à caractère personnel :

h) Identité et coordonnées du responsable de traitement :

- COMITE du LIKUN
- Email :
- Tel :

i) Catégories de données à caractère personnel concernées :

- Données relatives à l'identité : civilité, nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance ;
- Données de contact : adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail ;
- Données relatives aux réseaux sociaux des candidats.

j) Droits des personnes :

Les candidats pourront à tout moment accéder aux informations les concernant, exercer leur droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) et faire part de leurs instructions concernant l'utilisation de leurs données après leur décès en écrivant au COMITE.

Ils peuvent également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, en cas de contestation portant sur le traitement de leurs données à caractère personnel.

k) Prise de décision automatisée et transferts hors du CAMEROUN :

Les données des candidats ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée et ne font

Article 6 : Droits de propriété intellectuelle :

Le COMITE DES MISS MISTER LIKUN FOREKE DSCHANG est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur le nom, la marque et le logo « MISS MISTER FOREKE DSCHANG ». Leur utilisation suppose l'obtention de l'accord préalable et écrit de celui-ci.

Article 7 : Responsabilité du COMITE DES MISS FOREKE DSCHANG :

Il est rappelé aux candidats que les choix des finalistes ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une quelconque réclamation ou contestation.



Le COMITE se réserve le droit d'apporter toutes modifications à l'organisation du concours qui s'avèreraient nécessaires, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

En tout état de cause, le COMITE ne saurait être tenu responsable en cas de modification, de report ou d'annulation du concours quel qu'en soit son stade.

De manière générale, la responsabilité du COMITE LIKUN MISS FOREKE DSCHANG ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée. En conséquence, le COMITE LIKUN MISS FOREKE DSCHANG ne saurait être tenu pour responsable de dommages qui ne résulteraient pas de manière directe d'un manquement de sa part.

Article 8 : Interprétation - Droit applicable - litiges

Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement sont tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations gardent toute leur force et leur portée.

Le présent Règlement est expressément soumis à **la Loi CAMEROUNAISE**.

En cas de difficulté de compréhension ou de désaccord dans l'application d'une ou plusieurs des clauses du présent Règlement, les parties s'efforceront de régler la difficulté à l'amiable.

La participation à l'élection « MISS LIKUN FOREKE DSCHANG » implique l'acceptation sans réserve et le respect de toutes les dispositions du présent règlement de l'élection nationale.

Lesdits renseignements sont déclaratifs et le COMITE ne saurait voir sa responsabilité engagée pour quelques motifs que ce soit à cet égard. Toute fausse déclaration d'un candidat dans le cadre de la sélection pour la finale pourra entraîner sa disqualification. Le COMITE a la faculté de remplacer ou non la candidate.

Le non-respect par un candidat du présent règlement ou des Lois et règlements applicables pourra entraîner la disqualification du candidat. De même qu'un non-respect postérieurement à l'élection « MISS MISTER LIKUN FOREKE DSCHANG » pourra entraîner la destitution de la candidate concernée.

Article 9 : Modifications éventuelles de l'élection MISS LIKUN FOREKE DSCHANG 2024

Le COMITE LIKUN MISS FOREKE conserve la possibilité, en raison de contraintes techniques, logistiques ou de mesures liées à la protection de la santé et de la sécurité liées à une épidémie ou à une pandémie.

Article 10 : Juridiction compétente et Loi applicable.

Le présent règlement de l'élection « MISS LIKUN FOREKE DSCHANG » est soumis à la Loi Camerounaise. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable tout litige sera soumis aux autorités traditionnelles **de FOREKE DSCHANG**.